

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 JUIN 2020

Le 18 juin 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 12 juin 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	42
- représentés ou ayant donné pouvoir	1
- votants	43
- ont voté pour	43
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONNET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN (excusé).

DÉLIBÉRATION N° 868-2020

OBJET : Modification des tarifs de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Marie ROSSIGNON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2017 approuvant lesdits statuts ;

Vu le décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 ;

Vu l'article 372.10 du 14 mars 2000 ;

Vu la délibération N° 463-2017 du 27 avril 2017 fixant les tarifs de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne ;

Sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier les tarifs de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne, à compter du 1^{er} juillet 2020 comme suit :

• Abonnement

- Montant de l'abonnement par foyer : 53,96 € HT

- Forfait consommation :

- Facturation de 40 m³ par personne au foyer pour les agriculteurs ne possédant pas actuellement de compteur spécifique à leur exploitation séparé de celui de leur usage domestique,
- Facturation de 40 m³ par personne au foyer pour les usagers captant à un point d'eau non relié à un compteur et n'ayant pas de consommation officielle, ainsi que pour les usagers ayant une consommation inférieure à 15 m³ par personne au foyer.

• Consommation

- Prix au m³ : 1,4810 € HT

Extrait certifié conforme,



André MELLIER
2020.06.24 10:33:37 +0200
Ref:20200624_094001_1-2-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
l'Elu de la collectivité

André MELLIER